

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-352

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2021-352

Blanquefort - Cession au profit de la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA HLM) VILOGIA d'une unité foncière d'une contenance d'environ 10 113 m² sise 9/11 rue Alcide Lambert et 24 rue Georges Mandel - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire d'une unité foncière d'une contenance approximative de 10 113 m² composée des parcelles cadastrées BY79, BY80 et BY272, sise 9/11 rue Alcide Lambert et 24 rue Georges Mandel à Blanquefort. Ces parcelles ont été acquises dans le cadre du projet d'aménagement urbain du centre-ville, pour lequel la ville de Blanquefort a lancé fin 2018 une consultation en vue de la réalisation d'un projet mixte de logements.

Lauréate de cette consultation, la société VILOGIA souhaite acquérir ces parcelles afin d'y réaliser un programme immobilier. Ce programme mixte à vocation sociale comprend une résidence autonomie destinée aux séniors, constituée de 75 logements en Prêt locatif à usage social/Prêt locatif social (PLUS/PLS), 17 logements familiaux en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 11 maisons en accession sociale à la propriété.

Ce projet d'ensemble comprend trois fonctions :

Tout d'abord, il permettra la reconstitution de la résidence autonomie pour séniors du domaine de Corbeil actuellement située Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Construite par LOGEVIE sur un terrain mis à disposition par la Ville et gérée par le centre communal d'action sociale (CCAS) de Blanquefort, cette résidence est obsolète et ne répond plus aux besoins de ses résidents.

La commune de Blanquefort a ainsi décidé de la relocaliser, augmentant sa capacité de 62 à 75 logements et en créant une gamme de logements plus diversifiée avec 5 T2 qui permettront l'accueil de couples. Le Département de la Gironde, qui finance le fonctionnement des résidences autonomie, a donné son accord pour cette relocalisation.

Par ailleurs, le programme comprendra également 17 logements locatifs sociaux familiaux en PLAI ainsi que 11 maisons en accession sociale à la propriété qui seront cédées à des propriétaires occupants sous plafond de ressources.

En outre, le projet est réalisé sur la servitude de mixité sociale n°312 du Plan local d'urbanisme qui impose la réalisation de 50% de logements locatifs sociaux, objectif largement atteint au regard de la programmation proposée.

L'avis de la Direction immobilière de l'Etat (DIE) valorise le bien cédé à hauteur de 1 366 000 € HT.

La cession de cette unité foncière interviendrait au prix de 1 360 000 € HT, montant validé par avis de la direction de l'immobilier de l'Etat n° 2021-33056-09112 en date du 18/05/2021, celui-ci s'inscrivant dans une marge d'appréciation tout à fait acceptable, majoré de la TVA au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5211-37,
VU l'avis de la direction de l'immobilier de l'État n° 2021-33056-09112 en date du 18/05/2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet d'aménagement présenté par la Société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA HLM) VILOGIA est en pleine cohérence avec les objectifs du volet habitat du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole et sa déclinaison communale sur la commune de Blanquefort,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession au profit de SA HLM VILOGIA de l'unité foncière métropolitaine d'une contenance approximative de 10 113 m² composée des parcelles cadastrées BY 79, BY 80 et BY 272, sise 9/11 rue Alcide Lambert et 24 rue Georges Mandel à Blanquefort, au prix de 1 360 000 € hors taxes, majoré de la TVA au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette opération,

Article 3 : d'imputer la recette se rapportant à cette cession au chapitre 77 compte 775 fonction 515 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST